PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE QUATORZE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **12 août 2014 - 19h00**, à l'Hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
Julie Deslauriers, district 3
François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, qu'à défaut de manifester son désaccord, il sera présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 291-08-14
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en modifiant les points 3.9 et 6.4 afin qu'ils se lisent comme suit :

- ✓ 3.9 Octroi de contrat – planification de l'aménagement du terrain en bordure du lac l'Heureux;
- ✓ 6.4 Octroi de contrat – aménagement d'un sentier multifonctionnel.

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi en réponse aux questions du public de la dernière assemblée.

RÉSOLUTION 292-08-14
APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES EN JUILLET 2014

CONSIDÉRANT que copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal des séances suivantes :

- Assemblée de consultation publique du 07 juillet 2014;
- Séance ordinaire du 08 juillet 2014.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 JUILLET 2014

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 31 juillet 2014. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et suite à l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de quatre cent cinquante-deux mille trois cents dollars et quatre-vingt-deux cents (452 300.82 $) en référence aux chèques numéros 10526 à 10605 a été effectué en vertu du règlement numéro 606-2011.

RÉSOLUTION 293-08-14
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant de cinq cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-sept dollars et quarante-quatre cents (577 767.44 $), en référence aux chèques numéros 10606 à 10753 ;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

RÉSOLUTION 294-08-14
NOMINATION DE MONSIEUR DOMINIC LIRETTE À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU COMITÉ DE RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

CONSIDÉRANT la révision du plan de gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté (MRC);

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de nommer un membre à titre de responsable, représentant la Ville audit Comité;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement :

DE NOMMER, séance tenante, monsieur Dominic Lirette à titre de représentant de la Ville au Comité de révision du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Rivière-du-Nord.

RÉSOLUTION 295-08-14
MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS PRÉVOST FORTIN D'AOUST, SENCRL - AFIN DE PRODUIRE UN DÉSISTEMENT DANS LE DOSSIER DE PARACHUTISME ADRÉNALINE ST-JÉRÔME INC.

CONSIDÉRANT que les procureurs de la Ville ont produit un désistement dans le dossier de Parachutisme Adrénaline St-Jérôme Inc., portant le numéro de Cour 700-17-0009903-138.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'ENTÉRINER le désistement produit par les procureurs de la Ville relativement au dossier ci-avant mentionné.

La présente résolution ne peut en aucun cas être considérée comme étant une renonciation du droit au secret professionnel.

RÉSOLUTION 296-08-14
OCTROI DU CONTRAT - PLAN DE GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT (ADM-SP-2014-127)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la préparation d'un plan de gestion des eaux de ruissellement;

CONSIDÉRANT que le résultat, suite à l'évaluation des soumissions par le Comité de Sélection, est le suivant :

ENTREPRISES	POINTAGE FINAL
Dessau Inc.	23.21
Roche Ltée Groupe-Conseil	20.89
JFSA Experts conseils	11.76
Tétra Tech QI	12.27
Envir-eau et Kije Sipi Inc.	22.14
Amec Environnement	*N/A* *

**Le pointage intérimaire n'a pas permis l'ouverture de l'enveloppe de prix.*

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour les services professionnels pour la préparation de plans de gestion des eaux de ruissellement à la firme Dessau et ce, conformément à leur soumission, ouverte le 11 août 2014, au montant de cinquante-six mille dollars (56 000 $) excluant les taxes applicables ;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-00-411, projet 2014-11;

D'AFFECTER la somme de cinquante-huit mille soixante-dix-sept dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (58 077.99 $) du surplus accumulé non-affecté, aux activités d'investissement.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 297-08-14
OCTROI DU CONTRAT - MIGRATION DU SERVEUR VERS LA MRC

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à la migration de son serveur vers la Municipalité régionale de comté (MRC);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la migration du serveur vers la MRC à l'entreprise *CBM informatique*, et ce, conformément à leur soumission, datée du 26 juin 2014, au montant de sept mille six cent quatre-vingt-cinq dollars (7 685 $) excluant les taxes applicables ;

D'IMPUTER cette dépense, remboursable sur une période de cinq (5) ans, au fonds de roulement au code budgétaire 22-100-00-726, numéro de projet 2014-03,

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 298-08-14
OFFRE DE SERVICE RELATIVE À LA RÉVISION DE LA STRUCTURE SALARIALE DES CADRES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que le recueil des employés-cadres est venu à échéance en 2012 et qu'il y a lieu de procéder à la négociation de nouvelles conditions de travail pour les employés-cadres de la Ville;

CONSIDÉRANT la proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de conseiller le directeur général afin de trouver une entente équitable pour toutes les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif à la révision de la structure salariale des cadres municipaux au *Carrefour du Capital humain (UMQ),* et ce, conformément à leur offre de service, datée du 02 juillet 2014, au montant de trois mille huit cents dollars (3 800 $), excluant les taxes applicables ;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-161-00-416.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 299-08-14
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE BORNE DE RECHARGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CIRCUIT ÉLECTRIQUE D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT la possibilité de se prévaloir d'une borne de recharge pour les véhicules électriques auprès des fournisseurs d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande dans le cadre du programme Circuit électrique d'Hydro-Québec;

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à compléter tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 300-08-14
MODIFICATION DU LIEU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2014 AINSI QUE TOUTE AUTRE SÉANCE TENUE DURANT LA PÉRIODE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT les travaux à être effectués à l'hôtel de ville au mois de septembre 2014;

CONSIDÉRANT que l'article 3.10 du règlement 494-2014 concernant la régie interne des séances du Conseil municipal donne le pouvoir au Conseil municipal de fixer occasionnellement un autre lieu où il siégera;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et unanimement résolu :

DE TENIR la séance du Conseil municipal du 09 septembre 2014, ainsi que toute autre séance tenue durant la période des travaux, au Centre récréatif et communautaire situé au 323, montée de l'Église à Saint-Colomban.

RÉSOLUTION 301-08-14
ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 260-07-14 RELATIVE À L'OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS ET SERVICES INFORMATIQUES - CONCENTRATEUR CISCO (IP)

CONSIDÉRANT que le paiement de la facture avait déjà été approuvé par le Conseil municipal par la résolution 143-04-14 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 260-07-14 puisqu'elle représente un double de la résolution 143-04-14 ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'ABROGER la résolution 260-07-14 relative à l'octroi de contrat pour l'achat de divers équipements et services informatiques - concentrateur Cisco (IP).

RÉSOLUTION 302-08-14
OCTROI DU CONTRAT – INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE I.P.

CONSIDÉRANT la fin du contrat d'entretien du système téléphonique avec *Bell Canada*;

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder par téléphonie I.P.;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la téléphonie I.P. à l'entreprise Amplisys inc., et ce, conformément à leur offre de service, datée du 11 août 2014, au montant de vingt mille six cent soixante-huit dollars (20 668 $), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans, au code budgétaire 22-100-00-726, projet 2014-15.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 303-08-14
PROLONGATION DU DÉLAI D'ACQUISITION DU LOT 4 300 146 (RUE KENNA ARRIÈRE)

CONSIDÉRANT que la Ville a autorisé, par la résolution 376-09-12, adoptée le 11 septembre 2012, la vente du lot QUATRE MILLIONS TROIS CENT MILLE CENT QUARANTE-SIX (4 300 146) du cadastre du Québec et a accordé un délai supplémentaire de six (6) mois par la résolution 341-08-13 afin de compléter la transaction;

CONSIDÉRANT que le délai, pour la conclusion de la transaction, vient à échéance et que cette dernière, n'est pas effectuée.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu :

DE MODIFIER la résolution 376-09-12 afin de prolonger jusqu'au 10 février 2015 le délai alloué à l'entreprise *Les Investissements Gaétan Lauzon Inc.* afin de faire l'acquisition du lot QUATRE MILLIONS TROIS CENT MILLE CENT QUARANTE-SIX (4 300 146) du cadastre du Québec.

RÉSOLUTION 304-08-14
EMBAUCHE DE MADAME NANCY GRÉGOIRE POUR SURCROÎT DE TRAVAIL ET REMPLACEMENT OCCASIONNEL

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher une personne pour le surcroît de travail et le remplacement occasionnel dans différents Services;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER l'embauche de madame Nancy Grégoire pour surcroît de travail et remplacement occasionnel, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 305-08-14
EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE EN DROIT

CONSIDÉRANT la résolution 084-03-14 qui autorisait la greffière à entreprendre des démarches afin d'embaucher un stagiaire en droit de l'École du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT que l'embauche d'un stagiaire a notamment été possible grâce à l'obtention d'une bourse offerte par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre du programme « Je travaille pour ma Ville », et ce, afin de favoriser la relève;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu 29 candidatures ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des candidatures et aux entrevues, la greffière recommande la nomination de monsieur Guillaume Laurin-Taillefer;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Guillaume Laurin-Taillefer à titre de stagiaire en droit au Service du greffe, à compter du 02 septembre 2014, pour une durée de six mois;

DE LUI VERSER un salaire hebdomadaire de sept cent cinquante dollars (750.00 $).

La présente résolution est conditionnelle à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire et à l'approbation du stage par l'École du Barreau du Québec.

Madame la conseillère Julie Deslauriers se retire pour apparences de conflit d'intérêts compte tenu que cette dernière est administratrice de l'organisme à qui l'aide financière est octroyée.

RÉSOLUTION 306-08-14
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ENTREPRISE AMI-CHAT, ÉTHIQUE FÉLINE ST-COLOMBAN

CONSIDÉRANT les demandes de la part des citoyens afin qu'il y ait un contrôle des chats errants sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que l'organisme sans but lucratif Ami–Chat, Éthique Féline St-Colomban a été constitué et que ce dernier a notamment pour mission de contrôler les chats errants;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement :

D'OCTROYER une aide financière au montant de cinq mille dollars (5 000 $) à l'organisme Ami-Chat Éthique Féline St-Colomban;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-702-90-970.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE JUILLET 2014 DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose le rapport mensuel des permis pour le mois de juillet 2014 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'ENVIRONNEMENT DU MOIS DE JUILLET

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose le procès-verbal, du Comité consultatif d'environnement, tenu le 25 juin 2014.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2014-33 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA LOCATION DE CHAMBRE

Monsieur le conseiller François Boyer donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 601-2014-33 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions relatives à la location de chambre.

RÉSOLUTION 307-08-14
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2014-33 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 601, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA LOCATION DE CHAMBRE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture est donné séance tenante ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 601-2014-33 modifiant le règlement 601, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions relatives à la location de chambre ;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 02 septembre 2014 à compter de 17h00, laquelle aura lieu au Centre récréatif et communautaire compte tenu des travaux à être effectués à l'hôtel de ville.

RÉSOLUTION 308-08-14
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 600-2014-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 600, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 10 juin 2014 par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande ;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 10 juin 2014 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement le 08 juillet 2014;

CONSIDÉRANT que l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 18 juillet 2014 ;

CONSIDÉRANT que la période prévue pour faire une demande d'approbation référendaire était fixée du 18 juillet 2014 au 26 juillet 2014 ;

CONSIDÉRANT qu'au 26 juillet 2014 aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 600-2014-08 modifiant le règlement de lotissement numéro 600, tel qu'amendé, afin de modifier certaines dispositions.

RÉSOLUTION 309-08-14
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 222-06-14 RELATIVE À L'AUTORISATION D'ENTREPRENDRE UN PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AU CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a autorisé le directeur général à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement au contrôle biologique des insectes piqueurs par sa résolution 222-06-14;

CONSIDÉRANT que, suite à la recommandation du Comité consultatif d'environnement du 25 juin dernier, il y a lieu d'apporter des précisions à l'autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres en spécifiant que le devis devra encadrer, notamment, les éléments suivants :

l'application d'un produit de contrôle;
le contrôle de la qualité du service;
l'efficacité du programme.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et unanimement résolu :

D'AJOUTER à la suite du deuxième paragraphe le paragraphe suivant :

La présente résolution est conditionnelle à ce que le devis comporte, notamment, des éléments portant sur l'application d'un produit de contrôle, le contrôle de la qualité du service et l'efficacité du programme. »

RÉSOLUTION 310-08-14
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX COMPOSTEURS DOMESTIQUES ET COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT que le gouvernement a adopté la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR);

CONSIDÉRANT que, dans le plan d'action 2011-2015 de la PQGMR, le gouvernement a comme stratégie de bannir la matière organique des lieux d'élimination d'ici 2020;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a mis sur pied le Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC);

CONSIDÉRANT que, pour obtenir une subvention de l'ACDC, il est requis de fournir diverses informations au MDDELCC en remplissant le formulaire prescrit;

CONSIDÉRANT que le cadre normatif de l'ACDC exige une résolution municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement :

DE S'ENGAGER à respecter toutes les exigences du programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC), et plus particulièrement, les éléments de reddition de comptes;

D'AUTORISER le directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques toute l'information requise pour l'inscription, le respect et le bon fonctionnement de l'ACDC.

RÉSOLUTION 311-08-14
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION CITOYENNE DU LAC LÉGARÉ

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'association Citoyenne du lac Légaré afin d'effectuer divers travaux d'amélioration;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu :

D'OCTROYER une aide financière d'un montant de trois mille dollars (3 000 $) à l'association Citoyenne du lac Légaré afin d'effectuer divers travaux d'amélioration;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-470-00-453.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 312-08-14
OCTROI DE CONTRAT - PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN EN BORDURE DU LAC L'HEUREUX

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'aménagement du terrain en bordure du lac l'Heureux;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif à la planification de l'aménagement du terrain en bordure du lac l'Heureux auprès de la compagnie Horizon Multiressource Inc., au montant de six mille cinq cent trente dollars (6 530.00 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 31 juillet 2014;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-470-00-453.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 626-2014-01 RESTREIGNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 626

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 626-2014-01 restreignant la circulation des véhicules lourds sur le territoire de la Ville de Saint-Colomban abrogeant et remplaçant le règlement 626.

RÉSOLUTION 313-08-14
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 520-2014-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 520, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire 08 juillet 2014 par monsieur le conseiller Steve Gagnon ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal présents lors de l'adoption du règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 520-2014-12 modifiant le règlement 520, tel qu'amendé, concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la ville.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 645 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DE DIVERSES RUES DU DOMAINE-BÉRIAU ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 418 000 $ NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Monsieur le conseiller Éric Milot donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 645 décrétant des travaux pour la réhabilitation des infrastructures routières de diverses rues du Domaine-Bériau et autorisant un emprunt de quatre cent dix-huit mille dollars (418 000 $) nécessaire à cette fin.

RÉSOLUTION 314-08-14
OCTROI DU CONTRAT - RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DE DIVERSES RUES DU DOMAINE-BÉRIAU (TP-SP-2014-122)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réhabilitation des infrastructures routières de diverses rues du Domaine-Bériau;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 28 juillet 2014 :

ENTREPRISES	PRIX
Uniroc Construction Inc.	345 715.60 $
Asphalte Desjardins Inc.	370 140.71 $
Charex Inc.	475 000.00 $
Civisol Inc.	562 648.30 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de la firme conseil *CDGU;*

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'OCTROYER conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 645, par les personne habiles à voter, le cas échéant, et par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le contrat pour la réhabilitation des infrastructures routières de diverses rues du Domaine-Bériau à l'entreprise *Uniroc Constructions Inc*., et ce, conformément à leur soumission, datée du 25 juillet 2014, au montant de trois cent quarante-cinq mille sept cent quinze dollars et soixante cents (345 715.60 $) excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-45-711, projet 2014-10.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 315-08-14
OCTROI DU CONTRAT - TRAVAUX DE PAVAGE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2014 (TP-SP-2014-99)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de pavage dans le cadre de la programmation 2014;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 28 juillet 2014 :

ENTREPRISES	PRIX
Uniroc Construction Inc.	782 007.90 $
Les Entreprises Guy Desjardins Inc.	841 557.10 $
Asphalte Desjardins Inc.	893 439.46 $
Pavage Jérômien Inc.	1 060 126.00 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif aux travaux de pavage dans le cadre de la programmation 2014 à l'entreprise *Uniroc Construction Inc.,* et ce, conformément à leur soumission, datée du 25 juillet 2014, au montant de sept cent quatre-vingt-deux mille sept dollars et quatre-vingt-dix cents (782 007.90 $), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-43-711, projet 2014-08.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 316-08-14
AUTORISATION DE PAIEMENT - RÉPARATION DU CAMION FORD F-150

CONSIDÉRANT qu'une défectuosité majeure au niveau du moteur du camion Ford F-150 a nécessité la réparation de ce dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement à *Ventes Ford Élite (1978) Inc*. d'une somme de dix mille cent vingt-cinq dollars et soixante-quatre cents (10 125.64 $), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-525.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 317-08-14
AUTORISATION DE PAIEMENT – INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES CENTRE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la réalisation des installations électriques du Centre récréatif et communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement des factures suivantes à l'entreprise Gilles Leduc Inc. *:*

Facture numéro 61360 : 1 550 $
Facture numéro 61358 : 4 275 $
Facture numéro 61359 : 3 290 $

cummulant un montant de neuf mille cent quinze dollars (9 115 $), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-700-28-711, projet 2012-01.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 318-08-14
AUTORISATION DE PAIEMENT AUX FOURNISSEURS POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS SUITE AUX INONDATIONS DU 24 JUIN 2014

CONSIDÉRANT que des travaux ont été effectués en urgence suite aux inondations du 24 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement des factures numéros : 1036, 1038, 1039, 1040, 1046 et 780 351 à 9133-2775 Québec Inc., pour un montant de quarante-six mille deux cent soixante-treize dollars et sept cents (46 273.07 $);

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 72910 à 9202-2995 Québec Inc., pour un montant de douze mille vingt dollars et quatre-vingt-trois cents (12 020.83 $);

D'AUTORISER le paiement des factures numéros : 105 396, 105 397, 105 398, 105 633 et 105 638 à Boisclair et fils Inc. pour un montant de vingt-six mille deux cent onze dollars et onze cents (26 211.11 $);

D'AUTORISER le paiement des factures numéros : 298 061, 298 062, 298 063, 298 064, 298 066 et 298 069 à Les Entreprises Maraja Inc., pour un montant de quatorze mille deux cent dix-neuf dollars et trente-huit cents (14 219.38 $);

D'AUTORISER le paiement des factures numéros : 166, 169, 170, 171, 172, 179 et 199 à 9242-3565 Québec Inc., pour un montant de onze mille deux cent dix-neuf dollars et trente-sept cents (11 219.37$);

D'AUTORISER le paiement des factures numéros : 6242695 et 6228229 à Wolseley Canada Inc., pour un montant de dix-sept mille deux cent quarante-deux dollars et quatre-vingt-treize cents (17 242.93 $);

D'AUTORISER le paiement des factures numéros : 41 105, 41 113, 41 119 et 41 600 à Max Services, pour un montant de cinq mille sept cent quarante-trois dollars et soixante-neuf cents (5 743.69 $);

D'IMPUTER ces dépenses aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-516 pour un montant de soixante-dix-huit mille deux cent cinquante-six dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (78 256.97 $), au code budgétaire 02-320-00-622 pour un montant de onze mille deux cent dix-neuf dollars et trente-sept cents (11 219.37 $) et au code budgétaire 02-320-00-642 pour un montant de quarante-trois mille quatre cent cinquante-quatre dollars et quatre cents (43 454.04 $).

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 319-08-14
ACHAT DE PONCEAUX – DRAINAGE DES EAUX DE RUE

CONSIDÉRANT que la Ville a fait l'acquisition de ponceaux afin de faciliter le drainage des eaux de rue;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes :

Acier Ouellette Inc.;
Wolseley Canada Inc.;
Marcel Baril;
Réal Huot Inc.;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant :

ENTREPRISES	PRIX
Acier Ouellette Inc.	7 221.95 $
Wolseley Canada Inc.	5 776.30 $
Marcel Baril	5 603.37 $
Réal Huot Inc.	5 587.12 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics et le délai de livraison;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER l'achat de ponceaux auprès de la compagnie *Marcel Baril*, au coût de cinq mille six cent trois dollars et trente-sept cents (5 603.37 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 1er août 2014;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-642.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 320-08-14
OCTROI DE CONTRAT - REHAUSSEMENT DU NIVEAU DU LAC DES SOURCES

CONSIDÉRANT que suite aux travaux effectués au barrage du lac des sources, il y a lieu de procéder au rehaussement du niveau du lac des Sources;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif au rehaussement du lac des sources à la compagnie Tetra Tech au coût de neuf mille huit cent soixante dollars (9 860 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 11 août 2014;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-411.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 321-08-14
MODIFICATION AU CONTRAT DE CONTRÔLE DES ANIMAUX – 2014

CONSIDÉRANT que par la résolution 238-06-14 le Conseil a renouvelé le contrat relatif au contrôle des animaux à l'entreprise Service de protection canine des Monts (S.P.C.M.) jusqu'au 1er janvier 2015 ;

CONSIDÉRANT que le devis prévoit que la date butoir afin que les licences soient vendues par l'entreprise est le 30 juin et qu'après cette date, la vente des licences est effectuée par la Ville;

CONSIDÉRANT la demande du Service de protection canine des Monts (S.P.C.M.) afin de prolonger le délai de vente des licences par leur entreprise ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers, et unanimement résolu :

D'AUTORISER la modification de la date butoir de la vente des licences par l'entreprise pour la fixer au 31 octobre 2014.

RÉSOLUTION 322-08-14
OCTROI DU CONTRAT - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN ABRI POUR L'ENTREPOSAGE D'ABRASIFS (TP-SP-2014-123)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'un abri pour l'entreposage d'abrasifs;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée et qu'elle est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'OCTROYER, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 644 par les personnes habiles à voter, le cas échéant, et par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un abri pour l'entreposage d'abrasifs à l'entreprise *Les Industries Harnois Inc.,* et ce, conformément à leur soumission, datée du 22 juillet 2014, au montant de cent quatre-vingt-douze mille quatre cent trente dollars (192 430 $), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-00-722, projet 2014-02.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 323-08-14
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'AMÉNAGEMENT DU SITE D'ABRASIFS AU GARAGE MUNICIPAL (TP-SP-2014-128)

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'aménagement du site d'abrasifs au garage municipal (TP-SP-2014-128).

RÉSOLUTION 324-08-14
ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 644 INTITULÉ RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX RELATIFS À L'ENTREPOSAGE D'ABRASIFS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 750 000 $ NÉCESSAIRE À CETTE FIN

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 08 juillet 2014 par madame la conseillère Stéphanie Tremblay ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

CONSIDÉRANT que le président de l'assemblée a procédé à la présentation du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 644 intitulé règlement d'emprunt décrétant des travaux relatifs à l'entreposage d'abrasifs et autorisant un emprunt de sept cent cinquante mille dollars (750 000 $) nécessaire à cette fin.

RÉSOLUTION 325-08-14
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC PAVAGE JÉRÔMIEN RELATIVEMENT AUX PÉNALITÉ DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville a retenu des sommes à même les montants à être versés à Pavage Jérômien, et ce, à titre de pénalité pour non-respect des clauses du devis de déneigement;

CONSIDÉRANT que la Ville et Pavage Jérômien désirent conclure une entente, à la satisfaction de toutes les parties, afin de régler le dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

D'AUTOSISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à procéder à la signature d'une entente finale et quittance avec Pavage Jérômien laquelle prévoit le remboursement d'une somme de cinq mille dollars (5 000 $).

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnements au code budgétaire 02-330-00-443.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 326-08-14
MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS 163-04-14 ET 239-06-14 RELATIVES À LA TOUR DE COMMUNICATION RADIO

CONSIDÉRANT que par les résolutions 163-04-14 et 239-06-14, le Conseil municipal a imputé les dépenses relatives à la tour de communication radio aux activités d'investissement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ces résolutions afin d'imputer ces dépenses au fonds de roulement remboursé sur une période de cinq (5) ans au code budgétaire 22-200-00-725, projet 2014-04;

CONSIDÉRANT qu'à la date d'adoption de la résolution 239-06-14, la firme d'ingénierie à être retenue par *Bell Mobilité* n'était pas connue;

CONSIDÉRANT que *Bell Mobilité* a octroyé le contrat à la firme d'ingénierie *Trigenex* et qu'il y a lieu de confirmer le mandat de cette dernière;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

DE MODIFIER les résolutions 163-04-14 et 239-06-14 afin d''imputer les dépenses au fonds de roulement remboursé sur une période de cinq (5) ans, au code budgétaire 22-200-00-725, projet 2014-04;

DE CONFIRMER le mandat à la firme *Trigenex* afin de préparer les plans et devis, à titre de firme nommée par *Bell Mobilité*, conformément à la résolution 239-06-14.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 327-08-14
AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DU SYSTÈME DE COMMUNICATION RADIO

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de déménagement du système de communication radio, divers travaux devront être faits afin de compléter l'installation;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux sont évalués à vingt-six mille cent cinquante et un dollars (26 151 $);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur du Service de sécurité incendie, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à effectuer les travaux nécessaires et octroyer les contrats requis afin de compléter l'installation du système de communication radio sur le site de Bell Mobilité pour un montant total n'excédant pas vingt-six mille cent cinquante et un dollars (26 151$) excluant les taxes applicables.

D'IMPUTER cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans, au code budgétaire 22-200-00-725, projet 2014-04.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 328-08-14
AUTORISATION DE REMBOURSEMENT À LA MAISON DES JEUNES DE SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT que la Ville a bénéficié du crédit offert par l'entreprise *Amusement Sportèque Inc.* et que celui-ci était destiné à la Maison des jeunes de Saint-Colomban;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

D'AUTORISER le remboursement du crédit offert par *Amusement Sportèque Inc*. à la Maison des jeunes de Saint-Colomban, au montant de mille six cent soixante-douze dollars et quatre-vingt-huit cents (1 672.88 $);

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-60-516.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 329-08-14
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE RELATIVEMENT À LA NOMINATION DE MADAME MARTINE GÉVRY À TITRE DE CONCIERGE AU SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que le poste est vacant et qu'il y a lieu de procéder à une lettre d'entente relativement à la nomination de madame Martine Gévry à titre de concierge au Service des sports et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à procéder à la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat relativement à la nomination de madame Martine Gévry à titre de concierge au Service des sports et des loisirs.

RÉSOLUTION 330-08-14
OCTROI DU CONTRAT - FOURNITURE ET INSTALLATION DE BANDES DE PATINOIRES PERMANENTES EXTÉRIEURES AUX PARCS DU BOIS-DORMANT ET LA ROCHELLE (LOI-SP-2014-125)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation de bandes de patinoires permanentes extérieures aux parcs du Bois-Dormant et La Rochelle ;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 28 juillet 2014 :

ENTREPRISES	PRIX
Omni-Tech Sports	72 459.66 $
Permafib (9211-4459 Québec Inc.)	79 870.00 $
Les Installations Sportives Agora Inc.	92 065.00 $
Construction Ghislain Lavallée Inc.	103 898.00 $
Distribution Sports Loisirs Installations Inc.	116 665.00 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'installation de bandes de patinoires permanentes extérieures aux parcs du Bois-Dormant et La Rochelle à l'entreprise *Omni-Tech Sports,* et ce, conformément à leur soumission, datée du 28 juillet 2014, au montant de soixante-douze mille quatre cent cinquante-neuf dollars et soixante-six cents (72 459.66 $), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs et terrains de jeux au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2014-13.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 331-08-14
OCTROI DU CONTRAT - AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER MULTIFONTIONNEL

CONSIDÉRANT que la Ville désire donner suite au sentier situé entre la côte Saint-Patrick et la côte Saint-Nicholas afin de lui donner une vocation multifonctionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel à l'entreprise *Max Service,* au montant de quatre mille six cent soixante-quinze dollars (4 675 $) excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission datée du 31 juillet 2014.

D'IMPUTER cette dépense aux activités au fonds de parcs et terrains de jeux au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2014-14.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 332-08-14
OCTROI DU CONTRAT - LOCATION D'UNE SURFACEUSE ET D'UNE REMORQUE

CONSIDÉRANT que la Ville doit se procurer une surfaceuse pour l'entretien des patinoires en saison hivernale;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la location d'une surfaceuse et d'une remorque à l'entreprise *M.G. Service,* et ce, conformément à leur soumission, datée du 15 juillet 2014, au montant de sept mille trois cent trente-cinq dollars (7 335 $) excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-30-516.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 333-08-14
ACHAT DES MATÉRIAUX REQUIS À LA CONSTRUCTION DE DEUX (2) ABRIS AU TERRAIN DE SOCCER PHELAN

CONSIDÉRANT que la Ville désire construire des abris au terrain de soccer Phelan;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat des matériaux requis pour la construction de deux (2) abris au terrain de soccer Phelan pour une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars (1 500 $);

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs et terrains de jeux au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2014-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 334-08-14
ACHAT DE TOILES OPAQUES POUR LE CENTRE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de toiles opaques pour le Centre récréatif et communautaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de toiles opaques auprès de la compagnie *Poirier Tissus et Décoration*, au coût de quatre mille huit cent soixante-dix-sept dollars (4 877 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 04 juillet 2014.

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-700-28-711, projet 2012-01.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 335-08-14
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE TOUTES LES DÉMARCHES REQUISES AFIN D'ACQUÉRIR UNE PARTIE DU LOT 3 913 520 AFIN DE RÉGULARISER LE SENTIER LAROCHELLE ET COEUR DES CASCADES

CONSIDÉRANT qu'une partie du sentier Larochelle et Cœur des cascades empiète sur le lot TROIS MILLIONS NEUF CENT TREIZE MILLE CINQ CENT VINGT (3 913 520) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de faire l'acquisition d'une partie du lot TROIS MILLIONS NEUF CENT TREIZE MILLE CINQ CENT VINGT (3 913 520) du cadastre du Québec afin de régulariser la situation;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'achat d'une partie du lot ci-avant mentionné au coût de deux mille cinq cents dollars (2 500 $);

DE MANDATER un arpenteur-géomètre afin de procéder aux descriptions techniques requises afin d'acquérir une partie du lot ci-avant mentionné;

DE MANDATER Me Joëlle Lupien, notaire, afin d'effectuer la préparation de l'acte notarié et sa publication;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis afin de procéder à l'acquisition d'une partie du lot TROIS MILLIONS NEUF CENT TREIZE MILLE CINQ CENT VINGT (3 913 520) du cadastre du Québec.

Il est convenu que tous les frais inhérents à cet acte d'achat sont à la charge de la Ville.

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs et terrains de jeux, pour une somme n'excédant pas cinq mille dollars (5 000 $), au code budgétaire 22-700-03-725, projet 2010-06.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 336-08-14
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC BIBLIOPRESTO.CA

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite offrir le service de prêt de livres numériques;

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure une entente avec Bibliopresto.ca dans le but de faire l'acquisition d'une licence d'utilisation de la plateforme Pretnumérique.ca;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à signer l'entente avec BiblioPresto.ca, laquelle représente, pour l'année 2014, un montant total de six cent soixante-dix-huit dollars et huit cents (678.08 $), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-702-30-527.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 337-08-14
EMBAUCHE D'UN COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE – POSTE DE REMPLACEMENT

CONSIDÉRANT que la résolution 250-06-14 autorise un congé sans solde et qu'il y a lieu de procéder au remplacement du poste durant ladite période de congé;

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT que la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de commis à la bibliothèque en remplacement;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste ;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture recommande de procéder à l'embauche de madame Chantale Cormier ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, séance tenante, madame Chantale Cormier, au poste de commis à la bibliothèque en remplacement, jusqu'à concurrence de vingt-et-une (21) heures par semaine, pour le Service de la bibliothèque et de la culture, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 338-08-14
EMBAUCHE D'UN COMMIS À TEMPS PARTIEL SUR APPEL À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de commis à temps partiel sur appel;

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des candidatures, la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture recommande de procéder à l'embauche de madame Caroline Beaudoin ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, séance tenante, madame Caroline Beaudoin, au poste de commis à temps partiel, sur appel, jusqu'à concurrence de vingt-et-une (21) heures par semaine, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question s'est tenue de 19h36 à 19h53.

RÉSOLUTION 339-08-14
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19h54 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, et résolu unanimement :

DE LEVER la présente séance.

Jean Dumais Maire	Me Stéphanie Parent Greffière